Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA CHARENTE-MARITIME

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de LA ROCHELLE

Demande d'autorisation environnementale pour l'aménagement d'un dispositif de défense contre la mer – Secteur Port Neuf – Croix Rouge

Il sera procédé du **lundi 12 octobre 2020 au mercredi 28 octobre 2020 inclus,** soit une durée de 17 jours, dans la commune de La Rochelle à une enquête publique unique concernant le projet d'aménagement d'un dispositif de défense contre la mer Secteur Port-Neuf Croix Rouge sur la commune de La Rochelle . Cette enquête sera ouverte au titre de l'autorisation environnementale, de la déclaration d'intérêt général et de la concession d'utilisation du domaine public maritime.

Des informations sur ce projet peuvent être obtenues auprès du maître d'ouvrage à l'adresse suivante : Communauté d'Agglomération de La Rochelle – Direction générale des services techniques – Pôle Aménagement et patrimoine, 6 rue Saint-Michel – CS 41 287 – 17 086 La Rochelle cedex – 05 46 30 34 00.

Les informations relatives à l'organisation de l'enquête et au dossier peuvent être consultées sur le site internet de la préfecture (www.charente-maritime.gouv.fr rubrique "publications/consultations du public"). Les observations pourront être adressées par messagerie à l'adresse suivante : pref-envir-pref17@charente-maritime.gouv.fr . Elles seront consultables sur le site internet des services de l'Etat en Charente-Maritime et seront tenues à la disposition du public à la mairie siège de l'enquête.

Un accès gratuit au dossier est prévu sur un poste informatique à la préfecture au 38 rue Réaumur 17000 La Rochelle où il pourra être consulté aux jours et heures habituels d'ouverture au public sur rendez-vous pris auprès du bureau de l'environnement – 05 46 27 43 00 .

Durant toute l'enquête, les dossiers seront déposés en mairie de La Rochelle, siège de l'enquête situé 8 place Jean-Baptiste Marcet à La Rochelle, où ils pourront être consultés aux jours et heures habituels d'ouverture du public.
Dans ce lieu, un registre à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, sera mis à la disposition du public qui pourra y consigner ses observations.

Les observations pourront également être adressées par écrit à l'attention de Monsieur Françis RASSAT, commissaire enquêteur, à la mairie de La Rochelle, siège de l'enquête : 8 place Jean-Baptiste Marcet – 17 000 LA ROCHELLE et seront annexées au registre. Elles seront tenues à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir ses observations orales ou écrites, en mairie de La Rochelle, siège de l'enquête situé 8 place Jean-Baptiste Marcet à La Rochelle, dans les conditions suivantes :

Lundi 12 octobre 2020 : de 14h à 17h

Mardi 20 octobre 2020 : de 9h30 à 12h30

Mercredi 28 octobre 2020 : de 14h à 17h

L'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devront être observées lors de la consultation du dossier, lors du dépôt des observations sur le registre ou lors des permanences avec le commissaire enquêteur.

Pour les contributeurs qui ne souhaiteraient pas se déplacer

- Un registre d'enquête dématérialisé est mis en place sur le site internet suivant : https://www.registre-dematerialise.fr/2111

Le commissaire enquêteur remettra ses rapport et conclusions dans les trente jours qui suivront la clôture de l'enquête, sous réserve de la faculté de demande motivée de report de délai prévue à l'article L 123-15 du code de l'environnement.

A l'issue de la procédure, le Préfet statuera par arrêté sur les demandes de déclaration d'intérêt général, d'autorisation environnementale et de concession d'utilisation du Domaine public maritime pour ce projet.

Copie des rapport et conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public à la Préfecture de la Charente-Maritime (bureau de l'environnement), et en mairie de La Rochelle pendant un an et pourra être obtenue sur simple demande adressée au Préfet.